

Plan de Protection du Canada

# Assurance-vie sans exigence médicale — Guide des produits et de la tarification

À compter de juillet 2013



# Au sujet de ce guide

---

En offrant à vos clients une police d'assurance-vie du Plan de Protection du Canada, vous devenez le partenaire du premier fournisseur d'assurance-vie sans exigence médicale. Ce guide est conçu pour vous aider à mieux conseiller vos clients en ce qui concerne l'ensemble de notre gamme d'assurance-vie sans exigence médicale.

## Bien comprendre les propositions d'assurance-vie sans exigence médicale

Il est important de souligner que nos produits d'assurance-vie permanente et temporaire font l'objet d'une émission simplifiée. Par conséquent, le client doit répondre à quelques questions par un simple « oui » ou « non ». Les propositions sont divisées en trois sections pour les régimes temporaires : « A », « B » et « C », et en quatre sections pour les régimes vie entière : « A », « B », « C » et « D ».

### Régimes temporaires

- A – Différée :** Si le client répond « non » à toutes les questions de la section « A », il peut bénéficier de la couverture différée.
- B – Simplifiée :** Si le client répond « non » à toutes les questions des sections « A » et « B », il peut bénéficier de la couverture simplifiée.
- C – Simplifiée bonifiée :** Si le client répond « non » à toutes les questions des sections « A », « B » et « C », il peut bénéficier de la couverture simplifiée bonifiée.

### Régimes vie entière

- A – Acceptation :** Si le client répond « non » aux deux questions de la section « A », il peut bénéficier de la couverture acceptation.
- B – Différée :** Si le client répond « non » à toutes les questions des sections « A » et « B », il peut bénéficier de la couverture différée.
- C – Simplifiée :** Si le client répond « non » à toutes les questions des sections « A », « B » et « C », il peut bénéficier de la couverture simplifiée.

**D – Simplifiée bonifiée :** Si le client répond « non » à toutes les questions des sections « A », « B », « C » et « D », il peut bénéficier de la couverture simplifiée bonifiée.

Ces propositions simples vous permettent de maximiser le montant de la couverture dont votre client peut bénéficier, car le Plan de Protection du Canada propose la sélection la plus complète de ce type de produit à des valeurs nominales plus importantes, que d'autres compagnies d'assurance.

## Ce que ce guide vous propose

- » Des détails concernant nos produits afin de vous aider à mieux conseiller votre client.
- » Un aperçu des troubles médicaux et des maladies les plus communément rencontrés en tarification.
- » Une brève description pour chaque trouble médical ou maladie et les décisions possibles.

Cette brochure vous offre également les connaissances nécessaires en vue de la collecte d'informations auprès du client.

Les informations contenues dans ce guide ne constituent que des évaluations préliminaires. Si vous avez des questions au sujet d'un trouble médical particulier, vous pouvez les poser à un tarificateur qui sera toujours disponible pour vous aider dans votre évaluation, avant même que vous ne soumettiez la proposition. Toutes les réponses aux questions doivent être véridiques et complètes.

# Table des matières

---

Le guide est divisé en quatre sections principales :

<b>Définitions</b> .....	<b>1</b>
Ces définitions vous aideront à mieux comprendre les polices sans exigence médicale offertes	
<b>Description des polices</b> .....	<b>3</b>
Descriptions et particularités des polices sans exigence médicale offertes	
<b>Directives relatives aux nouvelles propositions</b> .....	<b>8</b>
Renseignements concernant l'émission d'une police	
<b>Troubles médicaux et risques non médicaux</b> .....	<b>9</b>

Cette section est organisée de la façon suivante :

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Le nom des troubles médicaux est indiqué par ordre alphabétique	Courte description	Certains des facteurs dont le tarificateur devra tenir compte pour classer le risque	Différentes durées permettant de déterminer les couvertures possibles pour le client	Les décisions possibles (à titre indicatif seulement). Le tarificateur ne prendra une décision qu'après avoir étudié l'ensemble de la situation.

# Définitions

---

## Affection préexistante

Une affection préexistante est une blessure ou une maladie pour laquelle une consultation médicale a eu lieu ou un traitement médical a été prescrit par un médecin dans les 12 mois précédant la date d'entrée en vigueur de la police ou l'avenant.

## Alité

La personne à assurer est confinée continuellement au lit et n'est pas en mesure de se lever sans une aide humaine ou mécanique.

## Antécédents criminels

Accusé ou coupable de tout délit criminel.

## Date d'entrée en vigueur ou date d'émission

La date d'entrée en vigueur ou la date d'émission de la police correspond à la date de signature de la proposition, avec réception de la première prime. L'exception suivante s'applique : **Toutes les propositions datées le 29, 30, ou 31 du mois seront émises avec une date d'entrée en vigueur du 28 de ce même mois.**

## Disposition de paiement automatique des primes

Si à la date d'échéance de toute prime, il existe une valeur de rachat et que cette police n'a pas déjà fait l'objet d'une demande de rachat par la compagnie, le montant alors dû de toute prime non acquittée avant la fin du délai de grâce sera alors automatiquement financé par l'assureur, sous forme d'un prêt, pourvu que, suite au prêt, la dette existant à la date d'échéance de la prime suivante n'excède pas la valeur de rachat totale de la police. Si le prêt consenti pour acquitter le montant total de la prime a pour effet de créer une dette qui subsistera à la date d'échéance de la prime suivante, seulement une partie de la prime pourra être financée à l'aide d'un prêt et la police restera alors en vigueur au prorata du

paiement ainsi effectué par rapport au montant total de la prime impayée. Cette proportion sera établie par l'assureur. Par contre, si, à quelque moment que ce soit, la dette totale est supérieure à la valeur de rachat totale, le contrat pourra, pour ce seul motif, être résilié.

Toute somme prêtée conformément à la présente disposition sera comptabilisée comme étant une dette, et ce, à compter de la date d'échéance de la prime impayée.

L'acquiescement des primes impayées peut se faire en tout temps avant que la police ne soit résiliée, et ce, en acquittant le montant de la prime comptabilisée comme dette garantie par la présente police. Les intérêts seront imposés selon un taux établi par l'assureur.

## Infection chronique

Peut être décrite comme étant une infection en progrès ayant des effets nuisibles sur la vie du client. Quelques exemples : le SIDA, le virus d'Epstein Barr, la rubéole grave, la lèpre, la fièvre rhumatismale et les infections parasitaires graves.

## Maladie terminale incurable

Situations où le client a peu de temps à vivre, c.-à-d. moins de 2 ans selon le diagnostic d'un médecin.

## Résidence

Les proposants doivent avoir résidé au Canada au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la date de la signature de la proposition pour être admissible à tout régime. La personne à assurer doit être un citoyen canadien ou un résident permanent. Les proposants qui ont voyagé pour affaires ou pour des vacances au cours de cette période de 12 mois pourront être considérés en fonction de la durée de leur(s) voyage(s) et de leur(s) destination(s).

# Définitions

---

## Résidence principale

L'adresse actuelle de la personne à assurer.

## Statut de non-fumeur

Le statut de non-fumeur est déterminé comme suit : non utilisation de toute substance contenant du tabac, de la nicotine ou de la marijuana au cours des 12 derniers mois pour les polices à vie et au cours des deux dernières années (24 mois) pour les polices temporaires.

## Stupéfiants

Drogues illicites ou non prescrites par un médecin. Les stupéfiants ou opiacés dont on peut abuser incluent la codéine, l'héroïne, l'hydromorphone, la mépéridine, la méthadone, la morphine, l'opium, l'élixir parégorique et d'autres.

## Vérification

Un représentant tiers téléphonera à la personne à assurer afin de vérifier les renseignements obtenus. Cet appel téléphonique sera enregistré et conservé dans nos dossiers, dans le cadre d'un contrôle de qualité continu de PPC/Foresters, compagnie d'assurance vie. Si la vérification n'a pas lieu dans les 14 jours (suivant la date de réception par PPC de la proposition dûment remplie), la proposition sera alors annulée et aucune couverture ne sera en vigueur.

Si le client n'est pas en mesure de s'exprimer dans l'une des langues officielles (français ou anglais), un interprète tiers, à condition qu'il ne soit pas le bénéficiaire de la police, pourra être autorisé. Un formulaire de vérification par un tiers sera requis à l'issue du processus de vérification.

# Description des polices

Il existe des régimes **vie entière et temporaires permanents**.

## Vie acceptation

Ce régime « émission presque garantie » est offert avec les régimes vie entière SEULEMENT. En cas de décès autre qu'accidentel au cours des deux premières années de la police, les primes versées seront remboursées à un taux d'intérêt simple de 3 %. En cas de décès autre qu'accidentel au cours de la troisième année, le montant d'assurance versé au bénéficiaire sera égal à 50 % de la valeur nominale. En cas de décès après les trois premières années de la police, la valeur nominale de la police sera versée.

- » Des valeurs de rachat garanties à partir de la cinquième année de la police
- » Une disposition de **paiement automatique des primes** est offerte  
La police doit comporter une valeur de rachat
- » Les primes sont **garanties** et **demeurent inchangées** pour la durée du contrat
- » **Valeurs nominales :**

ÂGE	MINIMUM	MAXIMUM
40-69	5 000 \$	50 000 \$
70-74	2 500 \$	40 000 \$
75-80	2 500 \$	30 000 \$

- » **Minimum PPA :** 15,00 \$ par mois
- » **Minimum annuel :** 150,00 \$
- » Paiement à vie offert

## Régimes différés

En cas de décès autre qu'accidentel au cours des deux premières années de la police, les primes versées seront remboursées à un taux d'intérêt simple de 3 %. En cas de décès accidentel au cours des deux premières années de la police, la valeur nominale sera payée au lieu du remboursement des primes payées. En cas de décès après les deux premières années de la police, la valeur nominale de la police sera versée.

## Vie différée

- » Valeur de rachat garantie après la cinquième année de la police
- » Une disposition de **paiement automatique des primes** est offerte  
La police doit comporter une valeur de rachat
- » Les primes sont **garanties** et **demeurent inchangées** pour la durée du contrat
- » **Âges à l'émission :** De 25 à 80 ans
- » **Valeurs nominales :**

MINIMUM	MAXIMUM
1 000 \$	75 000 \$

- » **Minimum PPA :** 15,00 \$ par mois
- » **Minimum annuel :** 150,00 \$
- » Paiement à vie et paiement sur 20 ans offerts

## Temporaire différée

- » Sont offerts : Temporaire 10 ans, Temporaire 20 ans et Temporaire 100 ans
- » Ce régime est **non transformable**
- » Ce régime n'est pas **renouvelable**
- » Les taux de la Temporaire 100 sont fixés pour la durée de vie du contrat
- » **Âges à l'émission :** De 20 à 70 ans
- » **Valeurs nominales :**

	MINIMUM	MAXIMUM
T10 et T20	50 000 \$	150 000 \$
T100	25 000 \$	150 000 \$

- » **Périodes de paiement :**

T10	Expire après une durée initiale de 10 ans
T20	Expire après une durée initiale de 20 ans
T100	Payable jusqu'à l'âge de 100 ans

# Description des polices (suite)

## Régimes simplifiés

Les prestations d'assurance débutent immédiatement, à l'émission de la police.

### Vie simplifiée/simplifiée bonifiée

- » Valeur de rachat garantie après la cinquième année de la police
- » Une disposition de **paiement automatique des primes** est offerte  
La police doit comporter une valeur de rachat
- » Les primes sont **garanties** et **demeurent inchangées** pour la durée du contrat
- » **Âges à l'émission** : De 25 à 80 ans
- » **Valeurs nominales** :

	MINIMUM	MAXIMUM
VIE SIMPLIFIÉE	1 000 \$	75 000 \$
VIE SIMPLIFIÉE BONIFIÉE	1 000 \$	100 000 \$

- » **Minimum PPA** : 15,00 \$ par mois
- » **Minimum annuel** : 150,00 \$
- » Paiement à vie et paiement sur 20 ans offerts

### Temporaire simplifiée/Temporaire simplifiée bonifiée

- » Sont offertes : Temporaire 10 ans, Temporaire 20 ans et Temporaire 100 ans
- » Ce régime est **non transformable**
- » **Âges à l'émission** : De 20 à 70 ans
- » **Valeurs nominales** : (Temporaire et Temporaire Plus)

	MINIMUM	MAXIMUM
T10 ET T20	50 000 \$	200 000 \$
T100	25 000 \$	200 000 \$

### » Périodes de paiement :

T10	Renouvelable tous les 10 ans jusqu'à l'âge de 80 ans
T20	Renouvelable tous les 20 ans jusqu'à l'âge de 90 ans
T100	Payable jusqu'à l'âge de 100 ans

- » **Les polices T10 et T20** peuvent être renouvelées sans preuve d'assurabilité pour les périodes temporaires successives
- » **L'option de paiement réduit est offerte pour la Temporaire 100 ans.**  
Cette option ne peut être active que 31 jours avant et 60 jours après la fin des 20<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaires. La couverture réduite serait évaluée comme soit (*en tant que % de la valeur nominale demandée*) :

20 ANS	20 %	40 ANS	55 %
30 ANS	35 %	50 ANS	80 %

## Combiner une proposition d'assurance-vie et une proposition temporaire

Le client peut soumettre une demande à la fois pour une police d'assurance-vie et une police temporaire. La **réduction pour polices multiples** sera appliquée à la police temporaire et les frais de police seront réduits à 50,00 \$ pour le régime temporaire. Veuillez noter que la réduction pour polices multiples n'est offerte qu'à l'émission si les demandes d'assurance-vie et de police temporaire sont effectuées en même temps.

### Réduction pour polices multiples

Si à la **date d'émission**, deux propositions ou plus sont soumises en même temps, et si les polices sont sur le programme de prélèvements automatiques (PPA), le client peut obtenir une réduction pour polices multiples. Cette réduction est sujette aux modalités suivantes :

- » Les renseignements bancaires doivent être identiques sur toutes les polices
- » Les dates de PPA doivent être identiques sur toutes les polices

Sur les polices à vie – les frais de police seront réduits à 40,00 \$ et sur les polices temporaires à 50,00 \$.

**Veuillez noter** : cette réduction ne s'applique pas aux polices existantes.

# Description des polices (suite)

## Prestations additionnelles

Deux types de prestations sont offerts : les prestations sans frais et les prestations optionnelles.

### Prestations Additionnelles Sans Frais

#### Prestation en cas de maladie terminale

Cette prestation est offerte **sur toutes les polices d'assurance-vie** (y compris paiement sur 20 ans) et sur la police **Temporaire 100 ans**.

##### VIE ACCEPTATION, VIE DIFFÉRÉE, VIE SIMPLIFIÉE ET VIE SIMPLIFIÉE BONIFIÉE

**Au diagnostic** d'une maladie terminale (2 ans après la date d'émission pour les polices à acceptation et vie différée), Foresters, compagnie d'assurance vie versera au titulaire de la police **un montant égal à 25 % de la prestation de décès** indiquée dans le contrat de la police d'assurance tant que la police restera en vigueur.

##### TEMPORAIRE DIFFÉRÉE 100, TEMPORAIRE SIMPLIFIÉE 100 ET TEMPORAIRE SIMPLIFIÉE BONIFIÉE 100

**Au diagnostic** d'une maladie terminale (2 ans après la date d'émission pour les polices temporaires différées), Foresters, compagnie d'assurance vie versera au titulaire de la police **un montant égal à 50 % de la prestation de décès** indiquée dans le contrat de la police d'assurance tant que la police restera en vigueur, **jusqu'à concurrence de 50 000 \$**.

## Primes

- » Toute **prime due et impayée** au moment du paiement de cette prestation sera **déduite** du montant de la prestation de décès accélérée
- » **Après le versement**, le montant total de la prime pour la période de paiement des primes restantes doit être payé. Au décès, le montant de la prestation versée sera déduit de la somme assurée, payable au décès

## Modalités

- » La prestation **n'est payable qu'une seule fois**, même en cas de nouvelle occurrence du trouble ou en cas de nouveau trouble
- » La maladie terminale doit d'abord se manifester au moins 180 jours suivants la date d'émission de la police d'assurance
- » La prestation est payable au titulaire de la police d'assurance

- » Foresters, compagnie d'assurance vie doit recevoir le consentement écrit et des instructions précises concernant les bénéficiaires irrévocables et tous les cessionnaires avant le paiement de la garantie

## Exclusions

- » Aucune prestation ne sera fournie, en vertu de cette disposition, si la maladie terminale est le résultat d'une blessure auto-infligée ou d'une tentative de suicide
- » Aucune prestation ne sera versée, en vertu de cette disposition, pour toute condition n'ayant pas été diagnostiquée par un médecin comme étant une maladie terminale

## Prestation Transport

Garantie offerte **sur toutes les polices d'assurance-vie** (y compris paiement sur 20 ans) et **Temporaire 100 ans**.

**Résidence principale** : dans le cadre de cette police, par « résidence principale » on entend la **dernière adresse** connue de l'assuré.

## Définition

Si l'assuré décède **à plus de deux cents kilomètres** de sa résidence principale, le coût de transport de la dépouille mortelle de l'assuré vers sa résidence principale, en utilisant des moyens de transport normaux, sera pris en charge sous réserve des modalités suivantes.

## Modalités

- » Le montant total autorisé au titre de cette prestation ne devra pas excéder 2 \$ (en devise canadienne), jusqu'à concurrence de 2 000 \$ (en devise canadienne)
- » Le coût du cercueil n'est **pas inclus** dans cette prestation
- » Pour les besoins du calcul du montant de la prestation, le nombre de kilomètres sera évalué conformément à **la route la plus directe d'un point à un autre**
- » Foresters, compagnie d'assurance vie doit recevoir les demandes de paiement de cette prestation dans un délai de un (1) an après la date du décès de l'assuré



# Description des polices (suite)

## Prestations Optionnelles

Prestation en cas de décès accidentel, assurance temporaire pour enfants, prestation hospitalière et option conjointe au premier décès.

### Prestation en cas de décès accidentel

Cette prestation est offerte pour **tous les régimes**.

#### Définition

Cette indemnité facultative offre une couverture d'assurance additionnelle équivalente à 1, 3 ou 5 fois le montant d'assurance-vie de base (jusqu'à concurrence de 250 000 \$), payable au bénéficiaire si le décès :

- » Résulte directement de blessures alors que l'avenant était en vigueur
- » Est causé par un accident violent et externe
- » Se produit dans les 90 jours suivant la date des blessures

**Cette indemnité expire à l'âge de 70 ans. Les âges d'émission : entre 25 et 65 ans.**

#### Exclusions

La prestation en cas de décès accidentel ne sera pas versée si le décès est le résultat direct ou indirect :

- » D'un suicide que la personne soit saine d'esprit ou non
- » D'avoir commis ou tenté de commettre une agression ou un acte criminel
- » D'un service dans la marine, l'armée ou les forces aériennes de tout pays en état de guerre, que l'état de guerre ait été déclaré ou non
- » De participation à une émeute, des troubles civils, une insurrection, une guerre ou des hostilités de toutes sortes
- » De la participation à des manœuvres ou des exercices dans les forces armées de tout pays ou d'une autorité internationale
- » De la participation à une course motorisée ou à tout concours de vitesse
- » D'un voyage dans n'importe quel genre d'avion, y compris la descente de ce type d'avion, autrement qu'en tant que passager civil à des fins de transport d'un endroit à un autre

- » D'une infirmité ou maladie physique ou mentale
- » De l'absorption de toute drogue ou de tout poison, de l'inhalation de gaz ou de vapeurs, volontairement ou non, autre qu'à la suite d'un accident de travail de l'assuré
- » D'un empoisonnement ou d'une infection, autre que des infections se produisant à cause et au moment d'une coupure ou d'une blessure accidentelle
- » De blessures pour lesquels il n'y a aucune contusion ou plaie externe évidente, sauf pour ce qui est de la noyade et de blessures internes indiquées par l'autopsie
- » De la conduite d'un véhicule dans un état d'intoxication résultant de l'utilisation de drogues non prescrites ou illégales
- » De la conduite d'un véhicule lorsque la concentration d'alcool dans le sang de l'assuré dépassait 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, et ainsi la limite légale

#### Résiliation

Cet avenant prend fin à échéance à la première des éventualités suivantes :

- » La date correspondant à la fin du contrat, pour quelques raisons que ce soit
- » La date de réception de votre demande écrite de résiliation
- » La date d'échéance de la police à laquelle l'avenant est joint, pour quelques raisons que ce soit
- » La date d'expiration de l'avenant telle qu'indiquée dans les dispositions de la police, soit l'anniversaire de l'avenant le plus près du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré

### Prestation temporaire pour enfants

Cette prestation est offert pour **tous les régimes sauf l'assurance-vie acceptation**.

#### Définition

Chaque enfant naturel ou adopté de l'assuré :

- » Qui **n'est pas marié** et qui est à la charge de l'assuré
- » Qui est âgé de plus de 30 jours mais de moins de 18 ans et qui est spécifiquement désigné dans le formulaire joint à la proposition; ou

# Description des polices (suite)

- » Qui est né ou a été adopté après la date d'entrée en vigueur de cet avenant et qui est âgé de plus de 30 jours mais de moins de 18 ans

## Il n'y a aucune limite au nombre d'enfants pouvant être couvert.

Prime annuelle de 17,00 \$ pour les paiements à vie et tous les régimes temporaires

Prime annuelle de 20,00 \$ pour les paiements sur une période de 20 ans

## Le formulaire CPP01 doit être dûment rempli pour pouvoir soumettre une demande.

Âges des parents à l'émission : de 20 à 60 ans

### Indemnité et date d'expiration

5 000 \$ pour chaque enfant assuré tel que décrit ci-dessus.

## Une seule prestation temporaire pour enfants est offerte par enfant pour l'ensemble des polices d'assurance-vie du Plan de Protection du Canada.

Cette avenant fournit une assurance temporaire sur la tête de chaque enfant assuré jusqu'à la première des éventualités suivantes (la « date d'expiration ») :

- » Le 21<sup>e</sup> anniversaire de l'enfant assuré ou, dans le cas d'un étudiant à plein temps, son 25<sup>e</sup> anniversaire (l'enfant peut vivre chez ses parents ou non)
- » La date d'expiration indiquée dans les dispositions de la police d'assurance, soit l'anniversaire de l'avenant le plus proche du 65<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré, qu'il soit décédé ou vivant
- » Le mariage de l'enfant

## Prestation hospitalière

Offerte avec les régimes simplifiés et simplifiés bonifiée (assurance-vie ou temporaire).

### Prestation et montant payable

Peut être ajoutée en tant qu'avenant.

Sous réserve des conditions indiquées, Foresters, compagnie d'assurance vie versera à l'assuré la somme assurée si l'assuré tombe malade, ou souffre d'une blessure qui le contraint à une période d'hospitalisation d'une durée de plus de 24 heures. Une **indemnité journalière** ne sera payable pour une blessure que si l'hospitalisation a lieu dans les 30 jours suivant la date de l'accident ayant causé la blessure.

Foresters, compagnie d'assurance vie payera la prestation mentionnée ci-dessus pour la même maladie ou blessure, pendant une période ne dépassant pas 90 jours. Foresters, compagnie d'assurance vie payera la prestation décrite en vertu de cette prestation pour une durée maximale de 180 jours.

### Soins intensifs

Un **montant journalier additionnel** équivalant à la somme assurée pour cet avenant dans les détails de la police sera payé, si l'assuré tombe malade, ou souffre d'une blessure nécessitant un séjour dans le service de soins intensifs d'un hôpital, en tant que malade hospitalisé, et pour une durée de plus de 24 heures.

### Résiliation

Cette prestation prend fin à la première des éventualités suivantes :

- » La date à laquelle le contrat prend fin, pour quelque raison que ce soit
- » La date à laquelle la police ou l'avenant prend fin, pour quelque raison que ce soit
- » La date d'expiration la plus proche du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré; lorsque le maximum de 180 jours a été atteint

### Limites

- » La prestation ne sera pas versée dans le cas de **conditions préexistantes** durant les 12 premiers mois suivants la date d'entrée en vigueur de cet avenant

## Description des polices (suite)

- » Aucune prestation ne sera versée dans les cas de **chirurgie ou de traitement esthétique**, sauf dans le cas de services médicalement nécessaires **résultant** d'un accident, d'une maladie ou de blessures. La chirurgie ou le traitement esthétique doit débuter **dans les 365 jours** suivant la date de sortie de l'hôpital à la suite de l'accident, de la maladie ou des blessures qui en résultent.

### Option conjointe au premier décès

Offerte seulement avec la **Temporaire simplifiée** et la **Temporaire simplifiée bonifiée**, l'option conjointe au premier décès offre la possibilité à deux assurés de ne souscrire qu'à une seule police. L'assurance n'est payable qu'au décès de l'un des deux assurés. Cette option est offerte à toutes deux personnes présentant un intérêt assurable.

Cette option n'est pas offerte si l'un des assurés n'est assurable que sous un régime temporaire différé. Les clients auront l'option de continuer sous une assurance à vie unique avant de clore le dossier, à condition que le Plan de Protection du Canada soit informé dans les 7 jours de l'avis.

T10 et T20	T100
La somme des 2 primes individuelles à vie + 1 frais de police	Équivalent au calcul de l'âge sur une police unique à vie

Pour créer la prime requise, utilisez le logiciel du Plan de Protection du Canada. Une proposition séparée doit être remplie pour chaque vie et les propositions doivent être soumises ensemble aux fins de traitement. Le paiement doit provenir du même compte bancaire.

## Directives relatives aux nouvelles propositions

- » Toutes les propositions doivent être reçues dans les 14 jours suivant la signature. Si la garantie est approuvée, la date de la police sera la date de la proposition, sauf si la proposition est signée le 29, le 30 ou le 31 du mois. La date de la police sera alors le 28 du même mois.
- » Toutes les propositions doivent porter la date courante et être accompagnées d'un chèque portant également la date courante. Les chèques postdatés, les espèces et les chèques annulés ne seront pas acceptés. Afin de payer la prime initiale au moyen du PPA (paiement par prélèvements automatiques), la proposition doit être accompagnée du formulaire de retrait de la prime initiale pour que la prime du premier mois puisse être retirée du compte bancaire indiqué sur le formulaire ou sur le chèque annulé.

- » **Date d'entrée en vigueur** : voir *définitions*.

- » Si le PPA (paiement par prélèvements automatiques) est choisi, la date du PPA doit être aussi proche que possible de la date de signature de la proposition. Le premier chèque sera déposé immédiatement lors de la réception de la proposition par Foresters, compagnie d'assurance vie et le premier PPA sera prélevé du compte du client à la date demandée.

# Troubles médicaux

La liste des troubles médicaux ci-dessous vous permettra de déterminer le produit le mieux adapté aux besoins de vos clients en fonction de leur état de santé. Il ne s'agit que de décisions possibles, à titre indicatif. La décision finale du tarificateur pourrait être différente, selon toutes les informations indiquées sur la proposition. Le client doit répondre pleinement à toutes les questions médicales.

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Accident ischémique transitoire (AIT)	Une interruption <b>temporaire</b> de l'irrigation sanguine au cerveau causée par un <b>caillot</b> . AUCUN dommage permanent n'est prévu.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou hospitalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Accident vasculaire cérébral	L'interruption de l'irrigation sanguine à toute partie du cerveau.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou hospitalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Alcoolisme	Une consommation d'alcool considérée comme un abus d'alcool, une dépendance et une consommation excessive. Un médecin a avisé le proposant de réduire sa consommation d'alcool.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Anémie	Une réduction du nombre de globules rouges dans le sang. L'anémie peut être causée par une <b>carence en fer</b> (la cause la plus courante) suite à des pertes de sang, une grossesse, une mauvaise alimentation ou des polypes au colon; une carence en vitamine B12 ou en acide folique. Des troubles médicaux comme l'anémie drépanocytaire, la thalassémie ou le cancer peuvent aussi être à l'origine d'une anémie.	Il est important d'obtenir des détails afin de pouvoir déterminer la gravité du trouble. Seulement une <b>anémie grave</b> doit être prise en considération.  Une <b>anémie grave</b> est : une anémie aplasique, une anémie drépanocytaire, une thalassémie ou une anémie causée par le cancer.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Anémie à cellules falciformes				Voir <b>Anémie (grave)</b>
Anévrisme	Un anévrisme se forme le plus souvent dans les <b>endroits suivants</b> : l'aorte, le cerveau, les intestins, les jambes, le thorax, la rate.	Le proposant a répondu « oui » à <b>accident vasculaire cérébral</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Hospitalisation au cours des six derniers mois</li> <li>» Pas d'hospitalisation au cours des six derniers mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Tous les régimes sont offerts selon les réponses à la section B</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic, traitement reçu ou hospitalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 3 dernières années</li> <li>» Au cours des 3 à 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>Ne pas émettre</b></li> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Angine	Douleur thoracique causée par une réduction du flux sanguin vers le cœur, en raison d'une insuffisance coronarienne, la maladie du cœur la plus courante.	L'angine de poitrine n'est <b>PAS</b> un crise cardiaque.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Hospitalisation au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas d'hospitalisation au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas d'hospitalisation au cours des 5 dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 3 dernières années</li> <li>» Au cours des 3 à 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>Ne pas émettre</b></li> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Angioplastie Intervention coronarienne percutanée/Pose de Stent (endoprothèse)	Une procédure chirurgicale correspondant à la pose d'une endoprothèse (stent) pour dégager une artère bloquée.			Voir <b>Coronopathie/insuffisance coronarienne</b>
Apnée ou apnée du sommeil	Lorsqu'une personne cesse de respirer pendant de très courtes périodes à maintes reprises pendant son sommeil.	Tenir compte des cas qui nécessitent l'administration d'oxygène.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>Traitement avec oxygène :</b> » Au cours des 2 dernières années » Au cours des 2 à 5 dernières années » Il y a plus de 5 ans	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu avec oxygène :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Artériosclérose	Le durcissement (et la perte d'élasticité) de la paroi des artères.			Voir <b>Coronopathie/insuffisance coronarienne</b> ou <b>Attaque ischémique transitoire</b>
Arthrite	Une inflammation d'une articulation ou plus entraînant de la douleur, de l'enflure et des limitations dans le mouvement. Les types ou les causes d'arthrite incluent la polyarthrite rhumatoïde, la polyarthrite psoriasique et la spondylarthrite ankylosante.	Toute inflammation invalidante et/ou traitée avec des analgésiques narcotiques signifie un impact important sur la vie et la santé du client. <b>C'est pourquoi seuls les produits différés seront disponibles.</b> Seuls les cas d'arthrite grave seront pris en considération.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>Traitement pour les cas d'arthrite graves</b>	» Vie différée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu pour les cas d'arthrite graves</b>	» Temporaire différée
Asthme	Une inflammation des voies respiratoires qui produit un essoufflement, une respiration sifflante et un serrement de poitrine.	Tenir compte des <b>cas d'asthme graves</b> qui nécessitent l'administration d'oxygène. Les cas d'asthme déclenchés par des allergènes ne sont pas considérés comme des cas graves.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>Administration d'oxygène :</b> » Au cours des 2 dernières années » Au cours des 2 à 5 dernières années » Il y a plus de 5 ans	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Asthme (suite)			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu avec administration d'oxygène ou prises de médicaments/utilisation d'un inhalateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Athérosclérose / Maladies vasculaires artériosclérotiques	Un type d'artériosclérose. Le durcissement des artères lié au dépôt de plaques composé, par exemple, de cholestérol.			Voir <b>Coronopathie/insuffisance coronarienne</b> ou <b>Attaque ischémique transitoire</b>
Autisme	Troubles du développement qui affecte la façon dont le cerveau traite les informations. Ces troubles se caractérisent par une interaction sociale et un niveau de communication anormal.	Le client ne doit pas être confiné dans un établissement de soins de santé ou un hôpital.		Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition.
Cancer	La prolifération incontrôlée de cellules anormales dans le corps. Il existe de nombreux types de cancer.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 3 dernières années</li> <li>» Au cours des 3 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie acceptation</li> <li>» Vie différée / Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 3 dernières années</li> <li>» Au cours des 3 à 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>Ne pas émettre</b></li> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Cardiomyopathie	Une inflammation du muscle cardiaque, souvent associée à une insuffisance de la fréquence ou à d'autres anomalies.	Une cardiomyopathie peut être causée par l'alcoolisme, une hypertension grave, le lupus systémique ou des crises cardiaques.	En raison de la nature de cette maladie, les proposant qui ont reçu le diagnostic de cardiomyopathie dans le passé ne seront considérés que pour les régimes différés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>Ne pas émettre</b></li> </ul>
Cirrhose	Lésions et trouble hépatiques causés par une maladie chronique du foie.		<b>EN RAISON DU CARACTÈRE PROGRESSIF DE CETTE CONDITION MÉDICALE SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Temporaire différée</li> </ul>
Colite ulcéreuse	Une maladie inflammatoire intestinale qui touche le côlon et le rectum.			Voir <b>Maladie de Crohn</b>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Consommation de drogues: heroine, narcotiques, barbituriques, psychotropes (marijuana exceptée), cocaïne ou substances similaires			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> » Au cours des dix dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée
Coronaropathie/ insuffisance coronaire	Le rétrécissement des petits vaisseaux sanguins qui alimentent le cœur en sang et en oxygène. Peut entraîner des douleurs à la poitrine, un essoufflement, une crise cardiaque ou d'autres symptômes.	<b>Vie entière</b> : coronaropathie nécessitant une hospitalisation	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> » Au cours des 2 dernières années » Au cours des 5 dernières années » Il y a plus de 5 ans	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
		<b>Vie temporaire</b> : coronaropathie nécessitant une hospitalisation	<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou hospitalisation :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Crise cardiaque	Également connu sous le nom d'infarctus du myocarde. Une crise cardiaque se produit lorsque le muscle cardiaque meurt ou est endommagé de façon permanente en raison d'un déficit d'oxygène.	Une crise cardiaque ne doit PAS être confondue avec une insuffisance cardiaque. Tenir compte de possibles hospitalisations.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>Crise cardiaque nécessitant :</b> » Hospitalisation au cours des 2 dernières années » Pas d'hospitalisation au cours des 2 dernières années » Pas d'hospitalisation au cours des 5 dernières années	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou hospitalisation :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Démence	Une perte des fonctions cérébrales, souvent associée à la maladie d'Alzheimer.	Le client ne doit pas être confiné dans un établissement de soins de santé ou un hôpital.	<b>EN RAISON DU CARACTÈRE CHRONIQUE DE CETTE CONDITION, SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS</b>	» Vie différée » Temporaire différée



# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Dépression	Un trouble qui se caractérise par des sentiments de tristesse, de perte, de colère et de frustration.	La sévérité des symptômes est à surveiller, en particulier les tentatives de suicide et les hospitalisations.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Tentatives de suicide au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas de tentative de suicide au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas de tentative de suicide au cours des 5 dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Hospitalisation pour dépression au cours des 9 derniers mois</li> <li>» Pas d'hospitalisation mais médication continue au cours des 12 derniers mois</li> <li>» Tentatives de suicide au cours des 5 dernières années</li> <li>» Pas d'hospitalisation au cours des 9 derniers mois / pas de traitement au cours des 12 derniers mois / pas de tentative de suicide au cours des 5 dernières années</li> <li>» Pas d'hospitalisation au cours des 9 derniers mois / pas de traitement au cours des 12 derniers mois / pas de tentative de suicide au cours des 10 dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Diabète	Un état chronique, caractérisé par des niveaux élevés de sucre dans le sang.	Tenir compte des injections d'insuline <b>quotidiennes</b> .	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Diabète nécessitant des injections quotidiennes d'insuline</li> <li>» Diabète ne nécessitant pas d'injections quotidiennes d'insuline</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Tous les régimes selon les réponses aux questions de la proposition</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Diabète nécessitant des injections quotidiennes d'insuline</li> <li>» Diabète ne nécessitant pas d'injections quotidiennes d'insuline</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Tous les régimes selon les réponses aux questions de la proposition</li> </ul>
Dialyse	Une méthode utilisée pour éliminer les substances toxiques du sang lorsque les reins ne sont plus en mesure de le faire. La dialyse est le plus souvent utilisé chez les patients souffrant d'insuffisance rénale.		<b>EN RAISON DU TROUBLE, ASSOCIÉ À LA DIALYSE (PERTE DE LA FONCTION RÉNALE), SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS SONT OFFERTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Temporaire différée</li> </ul>
Diverticulite	Une inflammation d'une poche anormale de la paroi intestinale (diverticule), généralement localisée dans le colon.		<b>PAS D'INCIDENCE POUR CE QUI EST DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE ENTIÈRE</b>	Tous les régimes selon les réponses aux questions de la proposition
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Douleurs thoraciques	Douleurs thoraciques graves nécessitant une hospitalisation.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> » Hospitalisation au cours des 2 dernières années » Pas d'hospitalisation au cours des 2 dernières années » Pas d'hospitalisation au cours des 5 dernières années	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou hospitalisation :</b> » Au cours des 3 à 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Dystrophie musculaire	Un groupe de maladies caractérisé par la détérioration progressive des muscles et la perte de tissus musculaires.			» <b>Ne pas émettre</b>
Embolie pulmonaire	Un blocage d'une artère dans les poumons, le plus souvent causé par un caillot, mais aussi par la graisse ou par une embolie gazeuse.			Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition.
Épilepsie	Un trouble qui se caractérise par la répétition de crises épileptiques de tout type.		<b>PAS D'INCIDENCE POUR CE QUI EST DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE ENTIÈRE</b>	Tous les régimes selon les réponses aux questions
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu pour l'épilepsie ou pour toute autre forme de crises épileptiques :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Erythémie	Egalement connue sous le nom de Polycythémie et erythrocytose: il s'agit d'une augmentation anormale du nombre de globules rouges dans la moelle osseuse.	Cette condition peut entraîner la mort si elle n'est pas diagnostiquée ou traitée. Il n'existe pas de cure mais les traitements permettent de contrôler cette condition et ses complications.		Voir <b>Maladies de la moelle osseuse</b>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Fibrillation auriculaire ou Flutter auriculaire (Arrythmie cardiaque)	Un trouble du rythme cardiaque souvent appelé arythmie, généralement une fréquence cardiaque élevée.		<ul style="list-style-type: none"> <li>» Pas d'hospitalisation au cours des deux dernières années</li> <li>» Hospitalisation au cours des deux dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie simplifiée / Vie simplifiée bonifiée</li> <li>» Vie différée</li> </ul>
			<p><b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou hospitalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Fibromyalgie	Un syndrome commun caractérisé par un état musculaire douloureux et chronique. La fibromyalgie est souvent associée avec la <b>dépression</b> .			Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition.
Fibrose kystique	Le type le plus fréquent d'une affection pulmonaire chronique chez les enfants et les jeunes adultes qui peut entraîner la mort prématurément. Il s'agit d'une maladie héréditaire qui entraîne l'accumulation au niveau des poumons et du tube digestif d'un mucus épais et collant.			<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ne pas émettre</li> </ul>
Fibrose pulmonaire	La cicatrisation ou l'épaississement des poumons sans cause connue.			<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie acceptation</li> </ul>
Hémochromatose	Une maladie qui interfère avec le métabolisme du fer et produit une surcharge de fer dans le corps. Cette surcharge peut endommager le foie (cirrhose), le pancréas ou le cœur.	Ce trouble doit être considéré dans la catégorie troubles sanguins ou anémie graves.	<p><b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<p><b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Hémophilie	Un trouble de saignement héréditaire associé à un déficit de facteurs de coagulation sanguine.	Cette condition médicale doit être considérée dans la catégorie troubles sanguins graves.	<p><b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Hémophilie (suite)			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Hépatite B	Une inflammation (irritation et enflure) du foie causée par le virus de l'Hépatite B. L'hépatite B peut prendre la forme d'une infection aiguë (les symptômes disparaissent au bout de 2-3 semaines et le foie reprend une forme normal au bout de 6 mois) ou chronique.  Les personnes porteuses de l'hépatite B seront considérées au même titre que les personnes souffrant d'une hépatite B chronique.	Seule la forme d'hépatite B chronique devra être considérée	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE A souffert ou reçu un traitement :</b> » Au cours des 2 dernières années » Au cours des 2 à 5 dernières années » Il y a plus de 5 ans	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Hépatite C	Une inflammation (irritation et enflure) du foie causée par le virus de l'Hépatite C.	L'hépatite C est une condition chronique	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b>	» Vie différée » Temporaire différée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu</b>	» Temporaire différée
Hypertension	Hypertension artérielle	Traitement et suivi réguliers		Voir <b>tension artérielle</b>
Infarctus du myocarde				Voir <b>Crise cardiaque</b>
Insuffisance cardiaque	Une affection particulièrement grave. Il y a insuffisance cardiaque lorsque le cœur n'est plus en mesure d'assumer le débit sanguin nécessaire à l'organisme.			» Ne pas émettre
Insuffisance cardiaque congestive	Un problème de santé grave pouvant entraîner la mort qui survient lorsque le Cœur ne peut plus pomper le sang normalement vers les organes du corps.			» Ne pas émettre
Leucémie	Augmentation incontrôlée des globules blancs dans le sang.			Voir <b>Cancer</b>
Leucopénie	Une baisse du nombre de globules blancs dans le sang.			Voir <b>Maladies de la moelle osseuse</b>
Lupus	Une maladie auto-immune chronique inflammatoire qui peut affecter la peau, les reins et d'autres organes.			» Vie acceptation

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Lupus érythémateux disséminé	Voir <b>Lupus</b>			» Vie acceptation
Maladie coeliaque	Un trouble héréditaire, causé par une intolérance au gluten. Le traitement consiste à suivre un régime alimentaire stricte excluant toute source de gluten.	Une maladie coeliaque de longue date non traitée augmente les risques de tumeurs malignes gastro-intestinales. Elle devrait donc être considérée comme un trouble gastrique grave.	<b>PAS D'INCIDENCE POUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE ENTIÈRE</b>	Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition.
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> » Au cours des 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée / simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Maladie chronique du rein	Toute maladie chronique qui touche les fonctions rénales. Les maladies du rein qui ne sont pas contrôlées peuvent conduire à l'insuffisance rénale.		<b>EN RAISON DU CARACTÈRE PROGRESSIF DE CETTE CONDITION MÉDICALE, PLANS DIFFÉRÉS SEULEMENT</b>	» Vie différée » Temporaire différée
Maladie d'Alzheimer ou démence	Une maladie du cerveau progressive et dégénérative qui porte atteinte à la mémoire et au comportement.	Le proposant ne doit <b>PAS</b> être confiné dans un établissement de soins de santé ou un hôpital.		» Vie différée » Temporaire différée
Maladie de Crohn	Une maladie intestinale inflammatoire chronique, soit l'inflammation du tractus gastro-intestinal.	Les régimes vie entière et vie temporaire peuvent être considérés.	<b>PAS D'INCIDENCE POUR CE QUI EST DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE ENTIÈRE</b>	Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> » Au cours des 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée / simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Maladie de Hodgkin	Un cancer des tissus lymphatiques que l'on trouve dans les ganglions lymphatiques, la rate, le foie et la moelle osseuse.			» Vie acceptation
Maladie de Huntington	Un trouble progressif associé à une dégénérescence des cellules nerveuses du cerveau.			» Ne pas émettre
Maladies de la moelle osseuse	Toute maladie ou tout trouble pouvant causer une anomalie dans la production de cellules sanguines, connus sous les noms de : polycythémie vraie, syndrome myéloprolifératif, maladie de Vaquez, maladie de Rendu Osler, etc.	Les maladies traitées avec des suppléments de fer, des vitamines B-12 ou l'acide folique n'appartiennent pas à cette catégorie. Toute autre maladie de la moelle osseuse devrait être considérée comme une <b>maladie grave</b> .	<b>PAS D'INCIDENCE POUR CE QUI EST DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE ENTIÈRE</b>	Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la section B
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> » Au cours des 5 dernières années » Au cours des 5 à 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée » Temporaire simplifiée bonifiée
Maladie de Parkinson	Une anomalie du cerveau caractérisée par des tremblements, des difficultés de mouvement et une détérioration des réflexes de posture.			» Vie différée » Temporaire différée

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Maladie de von Willebrand	Une maladie hémorragique héréditaire qui affecte le processus de coagulation.		<b>EN RAISON DE LA GRAVITÉ DE CETTE CONDITION, SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie temporaire</li> </ul>
Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)	Une maladie pulmonaire ou respiratoire qui rend la respiration difficile. Les deux formes de MPOC les plus courantes sont la bronchite chronique et l'emphysème.	La MPOC est une maladie chronique. Toutefois, des traitements sont offerts pour soulager les symptômes et empêcher la maladie de s'aggraver. Ces traitements incluent les inhalateurs, corticothérapie par aérosol et l'administration d'oxygène.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Administration d'oxygène au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas d'oxygène administré au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas d'oxygène administré au cours des 5 dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu (tous les types) :</b> <b>EN RAISON DU CARACTÈRE CHRONIQUE ET PROGRESSIF DE CETTE CONDITION MÉDICALE, SEUL LE RÉGIME DIFFÉRÉ PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> </ul>
Maladie vasculaire périphérique	Une condition impliquant une obstruction des artères périphériques, le plus souvent celles des jambes et des pieds.			<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie acceptation</li> </ul>
Maladies chroniques du foie	Les maladies ou troubles qui provoquent une défaillance du foie ou son arrêt total.		<b>EN RAISON DU CARACTÈRE PROGRESSIF DE CES CONDITIONS MÉDICALES, SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Temporaire différée</li> </ul>
Maladies respiratoires chroniques (autre que la MPOC)	Les maladies respiratoires chroniques sont des maladies qui touchent les voies aériennes et d'autres parties des poumons.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Administration d'oxygène au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas d'oxygène administré au cours des 2 dernières années</li> <li>» Pas d'oxygène administré au cours des 5 dernières années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu (tous les types) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Mélanome	Le plus dangereux des cancers de la peau.			Voir <b>Cancer</b>
Pancréatite	Une inflammation ou infection du pancréas.		<b>PAS D'INCIDENCE POUR CE QUI EST DES RÉGIMES D'ASSURANCE-VIE ENTIÈRE</b>	Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Paralysie cérébrale	Un groupe de troubles caractérisés par une perte de mouvement et d'autres fonctions nerveuses. Ces troubles sont causés par des blessures ou des anomalies du cerveau qui se manifestent pendant le développement foetal ou pendant les deux premières années de vie.	Un client souffrant de paralysie cérébrale peut soumettre une proposition d'assurance PPC différée, à condition qu'il ne souffre pas de problèmes résiduels et complications. Ces problèmes incluent: occlusion intestinale, arthrite au niveau de la hanche, crises épileptiques, respiration difficile. Le client ne doit pas être confiné dans un établissement de soins de santé ou un hôpital.	Pas de problèmes résiduels ni de complications	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Temporaire différée</li> </ul>
Phlébite (thrombophlébite)	La formation d'un caillot de sang dans une veine.			Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition.
Polycythémie				Voir <b>Maladies de la moelle osseuse</b>
Purpura thrombopénique idiopathique	Un trouble de saignement qui se traduit par une diminution du nombre de plaquettes.	Ce trouble doit être considéré sous trouble sanguin ou une anémie grave.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> <b>A souffert ou reçu un traitement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 2 dernières années</li> <li>» Au cours des 2 à 5 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Vie simplifiée</li> <li>» Vie simplifiée bonifiée</li> </ul>
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> <b>Diagnostic ou traitement reçu :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>» Au cours des 5 dernières années</li> <li>» Au cours des 5 à 10 dernières années</li> <li>» Il y a plus de 10 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Temporaire différée</li> <li>» Temporaire simplifiée</li> <li>» Temporaire simplifiée bonifiée</li> </ul>
Schizophrénie	Une maladie mentale grave, chronique affectant le rapport du malade avec la réalité. Les symptômes incluent: les délires paranoïdes, les hallucinations, incapacité de s'exprimer avec cohérence, état de stupeur.			<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ne pas émettre</li> </ul>
Sclérose en plaques	Une maladie auto-immune qui touche le système nerveux central.	Le client ne doit pas être confiné dans un établissement de soins de santé ou un hôpital.	<b>EN RAISON DU TROUBLE, SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS SONT OFFERTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Vie différée</li> <li>» Temporaire différée</li> </ul>
Sclérose latérale amyotrophique (Maladie de Lou Gehrig)	Un trouble du système nerveux qui attaque les neurones du cerveau et de la colonne vertébrale.			<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ne pas émettre</li> </ul>
SIDA / VIH POSITIF ou toute maladie connexe	Syndrome d'immunodéficience acquise, VIH, virus de l'immunodéficience humaine.			<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ne pas émettre</li> </ul>

# Troubles médicaux (suite)

TROUBLE	DÉFINITION	FACTEURS DÉTERMINANTS	DURÉE	ADMISSIBILITÉ AUX POLICES PPC
Tension artérielle (élevée) / Hypertension	Hypertension	Hypertension non contrôlée à l'aide de médicaments ou suivie par un médecin.	<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE</b> » Non contrôlée à l'aide de médicaments ou non suivie par un médecin au cours des 2 dernières années » Contrôlée à l'aide de médicaments ou suivie par un médecin au cours des 2 dernières années » Contrôlée à l'aide de médicaments ou suivie par un médecin depuis plus de 2 ans	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE Diagnostiquée, mais :</b> » non contrôlée à l'aide de médicaments ou non suivie par un médecin » contrôlée à l'aide de médicaments ou suivie par un médecin	» <b>Ne pas émettre</b> » Simplifiée ou simplifiée bonifiée
Thalassémie				Voir <b>Anémie (grave)</b>
Thrombose veineuse profonde	La formation d'un caillot dans le réseau veineux profond des membres inférieurs.	Une thrombose veineuse profonde ne doit pas être confondue avec une maladie vasculaire périphérique.		Tous les régimes sont offerts selon les réponses aux questions de la proposition si traitée médicalement
Toxicomanie ou abus de drogues	Une envie irrésistible de consommer des substances toxiques malgré les conséquences néfastes sur la santé.		<b>RÉGIMES VIE ENTIÈRE A souffert ou reçu un traitement :</b> » Au cours des 2 dernières années » Au cours des 2 à 5 dernières années » Il y a plus de 5 ans	» Vie différée » Vie simplifiée » Vie simplifiée bonifiée
			<b>RÉGIMES VIE TEMPORAIRE</b> » Toute utilisation de drogues au cours des 10 dernières années » Il y a plus de 10 ans	» Temporaire différée » Temporaire simplifiée ou simplifiée bonifiée
Trouble bipolaire ou trouble maniaco-dépressif	Trouble de l'humeur caractérisé par des changements d'humeur souvent brutaux: alternance de périodes d'excitation marquée (manie) et d'épisodes dépressifs.	Le client DOIT être sous traitement et suivi régulièrement par un médecin.  Tenir compte de consommation importante d'alcool ou de toute substance toxique.	Voir <b>Dépression</b>	Voir <b>Dépression</b>
Tuberculose	Une infection bactérienne contagieuse qui atteint les poumons.		<b>EN RAISON DE LA GRAVITÉ DE CETTE CONDITION, SEULS LES RÉGIMES DIFFÉRÉS PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS</b>	» Vie différée » Temporaire différée



# Risques non médicaux

ACTIVITÉ	FACTEURS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA DÉCISION	DURÉE	DÉCISION PROBABLE DU SERVICE DE TARIFICATION
Antécédents criminels		Reconnu coupable d'un acte criminel	Propositions considérées au cas par cas
Aviation	Le proposant participe ou planifie de participer à l'opération d'un aéronef		Propositions considérées au cas par cas
Conduite automobile	Contraventions et suspensions de permis de conduire	Permis de conduire suspendu ou trois contraventions ou plus au cours des 3 dernières années	Pas de question concernant la conduite automobile sur la proposition vie entière Temporaire simplifiée
Sports dangereux	Le proposant pratique un sport dangereux ou envisage de le faire	» Pratique d'un sport dangereux	Propositions considérées au cas par cas
Travail dangereux	Le proposant pratique une activité professionnelle dangereuse ou envisage de le faire	» Exerce un travail dangereux	Propositions considérées au cas par cas
Voyages à l'étranger	Voyager, travailler ou vivre à l'extérieur de l'Amérique du Nord	» Pendant plus de un mois ou plus de deux fois par an	Propositions considérées au cas par cas





**Siège social :**

250 Ferrand Drive, Bureau 1100  
Toronto, Ontario M3C 3G8  
1 877 447-6060 • Courriel : [info@cpp.ca](mailto:info@cpp.ca)

[www.cpp.ca](http://www.cpp.ca)

